



© UD FO 49

Après Strasbourg le 9 février et Toulouse le 23 février, un meeting a eu lieu à Angers le 28 février, à l'initiative des fédérations syndicales FO, CGT et SUD de la santé et du social. Objectif : mobiliser les troupes en vue de la journée nationale de grève et de manifestations du 7 mars, pour la défense de l'hôpital, de l'action sociale et du service public.

L'hôpital public vaut bien une grève, a lancé Denis Basset, de la Fédération des services publics et de santé FO (SPS FO), devant les deux cents personnes venues participer à un meeting organisé par les fédérations syndicales FO, CGT et SUD à Angers le 28 février.

« Des attaques sans précédent contre la santé publique »

Le 7 mars la mobilisation et la démonstration de force des hospitaliers sera la réponse aux pouvoirs publics face aux attaques sans précédent contre la santé publique et ses personnels, a-t-il déclaré, précisant qu'il y aura aussi un après 7 mars et que FO prendra toutes ses responsabilités. Une allusion à l'avertissement que constituera la grève du 7 mars à ceux qui gouverneront la France après les élections présidentielles.

Des médecins hospitaliers mobilisés aux côtés des personnels

Les médecins hospitaliers du Syndicat national des médecins hospitaliers FO (SNMH-FO) sont aussi de la partie, avant et après le 7 mars. Le 28 février, ils ont dénoncé dans un communiqué les conditions d'accueil et de sécurité sanitaire faite aux patients. Depuis plusieurs mois, ils ont lancé l'alerte dans plusieurs établissements hospitaliers, comme à l'hôpital de Voiron (Isère), à la cité sanitaire de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) ou encore au sein de l'établissement psychiatrique Le Vinatier, dans la région lyonnaise.

Dégradation des conditions de travail

Christian Noguera, coordinateur régional FO-Santé privée pour les Pays de la Loire, a rappelé que dans les établissements de santé privés, les restrictions budgétaires décidées par le gouvernement s'appliquent aussi. Conséquences : des suppressions de postes, le non-renouvellement de CDD, des mutations autoritaires et une dégradation des conditions de travail.

Des revendications salariales

La problématique est aussi salariale. Ainsi, dans la convention collective dite 51, qui couvre les salariés des établissements privés de santé à but non lucratif et notamment des maisons de retraite, quatre coefficients restent en-dessous du Smic, qui représentent pas moins de quarante-deux métiers.

Défendre les conventions collectives

Pascal Corbex, secrétaire général de la fédération FO de l'Action sociale, a exprimé l'urgence à défendre et améliorer toutes les conventions collectives existantes. Il a également rappelé que la mobilisation du 7 mars s'inscrivait dans la suite du combat contre la loi Travail.

Une autre réunion publique devait se tenir à la Bourse du travail à Paris le 2 mars, avant l'action nationale du 7 mars qui rassemblera les mécontentements et les revendications de nombreux secteurs professionnels. Dont la fonction publique territoriale et la Sécurité sociale, notamment au travers d'une grande manifestation à Paris.

